

L'hon. M. KING: Oui, les dépenses de l'an dernier se sont montées à \$64,364 et nous votons de nouveau \$22,000.

L'hon. M. MANION: Cette somme sera-t-elle suffisante pour tous les travaux?

L'hon. M. KING: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Ports et rivières.—Ile du Prince-Edouard, \$84,100.

M. le PRESIDENT: Le comité désire-t-il que les articles de ce crédit soient examinés séparément?

Des VOIX: Oui.

L'hon. M. KING: Ce serait à propos.

Alberton.—Réparations au quai, \$1,100.

M. LEWIS: Le ministre nous faciliterait la tâche en donnant des renseignements au sujet de chaque article.

L'hon. M. KING: La plupart des articles de ce crédit concernent des réparations. L'ingénieur de district a fait un rapport au sujet de ces travaux et ce sont ses conclusions qui sont maintenant devant le comité. Il y a un crédit ou deux qui nécessitent une plus ample explication et il me fera plaisir de donner les renseignements que l'on pourrait désirer.

(Le crédit est adopté.)

Beach Point.—Quai, \$9,300.

L'hon. M. STEVENS: Un de nos collègues a déjà demandé au ministre de vouloir bien expliquer brièvement chaque crédit.

L'hon. M. KING: Ce crédit est pour la construction d'un quai sur caissons, long de 238 pieds, avec une approche de 208 pieds, il aura 20 pieds de large, avec un caisson de tête de 30 pieds carrés. Ce contrat a été adjugé à H. J. Phillips, de Charlottetown.

L'hon. M. STEVENS: A-t-il été adjugé l'an dernier?

L'hon. M. KING: En octobre 1923.

(Le crédit est adopté.)

Belle River.—Extension du brise-lames, \$9,000.

M. LEWIS: A-t-on fait quelques travaux en vertu de ce crédit l'an dernier?

L'hon. M. KING: Non; on se propose de construire un prolongement de 204 pieds par 15 pieds au brise-lames. Les adjudicataires de ces travaux sont MM. Compton et Ross, de Flat-River (I.P.-E.). Le prix d'adjudication est de \$7,828, et l'entreprise a été adjugée le 29 septembre 1923.

M. LEWIS: Les travaux ne sont-ils pas encore commencés?

L'hon. M. KING: Non, on les commence maintenant.

L'hon. M. STEVENS: Combien de soumissions a-t-on reçues?

L'hon. M. KING: Il y a eu deux soumissions, une de William Compton et Alex. J. Ross, et la seconde de Henry J. Phillips.

L'hon. M. STEVENS: Ce Belle-River n'est pas le Belle-River qui a été discuté dans une occasion précédente. En ce qui concerne le crédit de Belle-River (Ont.), je comprends que le Gouvernement se propose de dépenser une somme considérable en dragage à cet endroit, en plus de la construction d'un quai de \$30,000, ou autre chose de cette nature. Quel est le projet?

L'hon. M. KING: Nous draguons le lit de la rivière, et nous proposons d'y dépenser \$30,000. Ces travaux sont commencés.

L'hon. M. STEVENS: Y a-t-il un marché? J'ai compris que le ministère était restreint à \$5,000.

L'hon. M. KING: Les travaux se font sur des plans préparés par le département.

L'hon. M. STEVENS: La dépense totale des travaux nécessaires pour rendre cette rivière accessible à la classe de navires mentionnée au début de ce projet est-elle estimée à \$100,000 environ? Je parle du dragage nécessaire pour adapter cette rivière à la circulation des bateaux qui doivent faire le service entre Détroit et Windsor et l'endroit où l'on construit ce quai ou brise-lames, ou quoi que ce soit.

L'hon. M. KING: Cette question a été expliquée à fond un de ces soirs derniers, lorsque j'ai dit que le Gouvernement n'avait nullement l'intention de proposer une dépense additionnelle en ce moment.

L'hon. M. STEVENS: On m'a informé directement, il n'y a pas longtemps, qu'afin de donner suite aux projets du Gouvernement relatifs à la construction d'un quai de \$30,000 à cet endroit, il serait nécessaire de dépenser quelque \$100,000 en dragage. Bien que le Gouvernement n'ait peut-être pas l'intention d'exécuter ces travaux en ce moment, fera-t-il ces travaux l'an prochain, l'année suivante ou plus tard?

L'hon. M. KING: Mon honorable ami a été mal renseigné. Nos ingénieurs ont conseillé de construire un mur de soutènement de l'autre côté du port, afin de protéger ce canal. Nous n'en ferons rien en ce moment. Nous espérons que lorsque le dragage aura été fait, le mur de soutènement actuel suffira.